

Questions orales

[Français]

PETRO-CANADA

LA PRÉSUMÉE EXISTENCE D'UN CONFLIT D'INTÉRÊTS

Si le député a un cas particulier à me soumettre, je m'empresse, s'il me fait part de tous les détails, d'en saisir la banque en cause. Toutefois, je profite de cette occasion pour faire remarquer au député que je connais des milliers de cas où les banques ont accepté de rééchelonner les dettes de petites entreprises et d'agriculteurs. Je ne pense pas que le député fait une bonne description de la situation.

De plus, il devrait se féliciter de ce que la Banque royale ramène son taux préférentiel à 11.5 p. 100 vendredi. J'espère que les autres banques suivront cet exemple et que les taux d'intérêt continueront à baisser.

* * *

L'INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE

L'ANNONCE DE LA FERMETURE DE LA CAE AIRCRAFT LIMITÉE À WINNIPEG

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Aujourd'hui, à Winnipeg, la CAE Aircraft Limitée a annoncé qu'elle fermait ses portes, entraînant la perte de 80 emplois dans cette ville. En 1969, quand le gouvernement du Canada a déménagé les ateliers de réparation de Winnipeg, il a garanti qu'il créerait 700 emplois de remplacement. En 1974, le premier ministre a promis durant la campagne électorale que des travaux de réparation d'avions seraient effectués à Winnipeg.

L'industrie aérospatiale de Winnipeg, le gouvernement du Manitoba et la population de cette province veulent savoir si le ministre est maintenant disposé à passer aux actes et à créer ces emplois dans l'aéronautique que l'on avait promis au Manitoba, particulièrement devant l'annonce de cette fermeture aujourd'hui.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je crois que si le député veut bien examiner les faits qui se sont produits depuis 1969, il constatera que le gouvernement a permis la création de nombreux emplois dans l'industrie aérospatiale du Manitoba, que les entreprises de cette industrie ont été en mesure de présenter des soumissions pour l'attribution d'un certain nombre de contrats et qu'un certain nombre de programmes d'expansion ont été réalisés par des entreprises à Winnipeg même.

Pour ce qui est de la firme CAE, depuis un an et demi, mon ministère a collaboré étroitement avec cette entreprise pour mettre au point un programme de travail partagé et d'autres mesures d'aide. En fin de compte, cette firme s'est retrouvée dans l'impossibilité de trouver des contrats compatibles avec le type d'installations qu'elle pouvait offrir. Comme je l'ai déjà dit, nous ne pouvons prendre ce genre de décisions au détriment des forces du marché, bien que nous ayons fait tout notre possible pour tenter d'aider la CAE à s'en sortir et à conserver intact son groupe d'employés. Mon ministère continuera ses efforts afin de s'assurer que les travailleurs touchés par les licenciements ou la fermeture puisse trouver un autre emploi.

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, j'aimerais revenir à la première question qui a été posée au très honorable premier ministre du Canada. Ce dernier, dans un premier temps, a hésité à donner à la Chambre des renseignements que nous demandions au sujet de cette possibilité de conflit d'intérêts. Ce n'en est pas la preuve. Étant donné les circonstances, le premier ministre pourrait-il dire maintenant, à la lumière de diverses questions qui lui ont été posées, s'il est prêt à déposer à la Chambre tous les renseignements possibles, c'est-à-dire tous les documents qui se rapportent aux premières négociations qui ont pu avoir lieu entre le gouvernement fédéral et la société Petro-Canada, et cela, de façon très générale, c'est-à-dire non seulement selon son évaluation personnelle, afin que nous sachions s'il y a eu un conflit d'intérêts?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je viens de répondre à cette question, et j'ai dit que je ne connaissais pas l'existence de ces documents. Je ne savais pas de quoi on parlait. Il était de mon devoir de vérifier d'abord s'ils existaient, de voir si leur contenu était pertinent, et de dire que je répondrais à la Chambre quand je le saurais. En attendant, si les députés de l'opposition connaissent des faits pertinents, à mon avis, c'est leur devoir et certainement leur privilège de les alléguer. Je n'entends qu'insinuations, que questions, que propositions, selon lesquelles il y a eu violation des lignes de conduite établies quand, en réalité, les dates citées par eux indiquent qu'il n'y a pas eu violation. Alors jusqu'à présentation de faits contraires, tout ce que je peux dire, c'est que je me renseignerai, madame le Président.

M. La Salle: Je désire poser une question supplémentaire, madame le Président. Si je comprends bien le premier ministre, en ce moment, il nous demande de faire la preuve qu'il y a eu un conflit d'intérêts. Je pense qu'il ne devrait pas hésiter, étant donné que l'intéressé est un ancien ministre, M. Gillespie, à accepter de déposer tous les documents qui touchent à cette affaire, à partir de la première discussion entre la société de la Couronne et le gouvernement et, bien sûr, M. Gillespie ainsi que les autres. C'est tout ce que nous demandons afin d'éclairer le public au sujet d'une importante transaction. De plus, s'il n'y a pas eu de conflit d'intérêts, le premier ministre sera le premier à vouloir déposer ce document. Mais pourquoi cette hésitation? Voilà la question. Et pourquoi cette attitude du premier ministre aujourd'hui? Pourquoi cette hésitation à rendre publics des documents qui sont d'ordre public?

M. Trudeau: Madame le Président, le député me demande pourquoi cette hésitation. Je vais le lui expliquer très clairement. C'est à cause de la question posée par son leader et de celle du critique sur l'énergie qui alléguait qu'il y avait eu un conflit d'intérêts quand l'ancien ministre avait agi dans le cadre d'une période de deux ans. Il s'avère qu'en vérifiant les dates citées par le ministre lui-même, par le leader de l'opposition lui-même, que l'action a été posée plus de deux ans après. Voilà donc pourquoi j'hésite, quand l'allégation est faite d'une conduite malhonnête ou douteuse, et puis à la face même, à la présentation des dates par l'opposition, il appert qu'il n'y a pas eu violation des règles se rapportant aux conflits. Alors, que